

Une rentrée scolaire qui coûte très cher !... en suppressions de postes !

EDITO

Luc Chatel peut bien parader devant des faux clients de supermarché (mais vrais encartés à l'UMP !) pour faire de l'autosatisfaction sur le thème du coût de la rentrée, il ne saurait nous faire oublier l'essentiel...

L'ex-DRH de l'Oréal, nouveau ministre de l'éducation, a été nommé pour continuer le « sale boulot », initié par Darcos (Casse des RASED, AP, Base élèves, etc.).

Notre nouveau ministre a beau jeu de déclarer qu' « un pays qui croit en l'avenir est un pays qui investit dans l'éducation »

Dans les faits, en moins de 3 mois, il enchaîne déjà les mauvais coups contre l'école publique !

- après les 13500 suppressions de postes du budget 2009, ce sont 16000 qui sont voués à disparaître en 2010 ! C'est ça « l'investissement dans l'éducation » ?

- pour ce faire, Luc Chatel et Valérie Pécresse ont fait publier le 28 juillet les décrets sur la masterisation des concours enseignants, sans aucune concertation, en plein été ! (Lire article page 2)

« Croire en l'avenir » c'est supprimer l'année de formation initiale, la PE2 ?

- il a demandé aux recteurs et aux inspecteurs d'académie la plus grande sévérité contre les enseignants « désobéisseurs », d'où les conseils de discipline contre Erwan Redon à Marseille, contre Alain Refalo à Toulouse, les retraits de salaire, etc.

Mais tout ne se passe pas comme prévu...

Le conseil de discipline d'Erwan Redon a été annulé, car les défenseurs syndicaux ont démonté de toute pièce une accusation bien mal ficelée mais surtout grâce à la forte mobilisation dans les rues de Marseille le 7 juillet !

Le Tribunal Administratif des Bouches du Rhône a

« cassé » les 32 jours de retrait de salaire infligés à deux enseignants « désobéisseurs ».

Mais, c'est surtout le vaste mouvement de solidarité avec tous ces collègues (en lutte contre Base élèves, l'aide personnalisée, pour les RASED) qui a permis de créer un vrai rapport de force ! (Lire article page 5)

Le ministère est plus isolé que jamais dans sa politique anti sociale, mâtinée de méthodes autoritaires.

Alors que manque-t-il pour définitivement faire reculer ce gouvernement ?

En 2006, le projet de Contrat Première Embauche (CPE) a fait les frais d'une mobilisation exemplaire de la jeunesse et des salariés.

Aujourd'hui, la tension sociale est grandissante. Les suppressions d'emploi frappent des milliers de familles alors que des banques comme BNP-Paribas (renflouée à hauteur de 5 milliards d'€ par les fonds publics) s'approprient à distribuer 1 milliard d'€ de bonus à ses traders en 2010 !

Dans l'éducation, nous n'oublierons pas et nous continuerons à nous battre contre la suppression inacceptable de 3000 postes de collègues spécialisé(e)s des RASED !

Il est temps de trouver un débouché social qui permette de fédérer toutes les résistances actuelles.

Les enseignants de Seine-Saint-Denis ont su montrer leur détermination au cours du vaste mouvement de « gel des aides personnalisées » (1/3 de la profession !) mais aussi lors des journées de grève du premier semestre 2009 !

SUD éducation estime qu'il faut donner un nouvel élan à cette dynamique unitaire de mobilisation qui nous permettra de gagner sur les revendications.

Nous vous invitons à nous rejoindre, à participer aux réunions, assemblées générales, demi-journées d'informations syndicales proposées par SUD éducation afin que nous débattions et luttons tous ensemble pour une école de l'égalité pour tous.

Grande soirée de soutien aux désobéisseurs
VENDREDI 18 SEPTEMBRE
19H
MAISON DES SYNDICATS DE CRÉTEIL

Masterisation des concours : Été meurtrier pour la formation initiale à l'IUFM !

C'est bien connu, l'été est la période des coups tor- dus de la part du gouvernement. Luc Chatel et Valé- rie Pécresse en donnent une illustration parfaite, en faisant publier le 28 juillet au Journal officiel tous les décrets sur la masterisation des concours ensei- gnants.

Il faut revenir sur ces textes à la teneur très explicite pour comprendre cette nouvelle offensive estivale contre la formation initiale des enseignants.

L'article 4-2 résume à lui tout seul l'esprit du décret : **les mots « le début de la formation » sont remplacés par « la rentrée scolaire » !!!**

Tout est dit, au lieu de commencer leur formation, l'apprentissage d'un métier, reconnu comme diffi- cile, les futurs enseignants commenceront par... enseigner ! Sans avoir appris à le faire !

Plus précis, l'article 4-1 dit que « **les professeurs sta- giaires accomplissent un stage d'un an. Au cours de leur stage, les professeurs stagiaires bénéficient d'une formation dispensée, (...), sous la forme d'actions organisées à l'université et d'un accom- pagnement.** »

De fait, les futurs lauréats du concours auront « juridiquement » le même statut de fonctionnaire stagiaire. Mais ils seront, dès leur réussite au concours, « balancés » sur le terrain.

Et la formation ?

Darcos l'avait évoqué dans des termes très clairs : les enseignants stagiaires auront le droit pour « **un tiers de l'obligation de service** » à de la « **formation continue renforcée** » « **sous la forme d'un tutorat et d'une formation universitaire** ». Les mots ont leur importance puisqu'on remplace la « formation pro- fessionnelle initiale » par de la « formation conti- nue ». L'IUFM est remplacé par l'université. Le temps d'enseignement disciplinaire et professionnel est réduit de 7 à 3 mois. Le stagiaire n'aura plus trois périodes de stage en responsabilité mais une classe à l'année. Les projets de Darcos-Pécresse-Chatel pré- voient de proposer des stages pendant les années de M1 et de M2, pendant la préparation aux concours !!!

Même si l'année de PE2 à l'IUFM suscite de nom- breuses critiques, la solution est-elle d'envoyer di- rectement en classe à temps plein des collègues ve- nant de réussir leur concours ?

Les futurs enseignants et les équipes seront mis dans des situations ingérables, à cause de l'absence de for- mation. Débuter en classe en pratique accompagnée puis en responsabilité permet aux PE2 de prendre

progressivement leurs marques dans des niveaux dif- férents. L'alternance IUFM/terrain permet un retour sur leur pratique, ce qui participe de la construction d'un savoir-faire professionnel.

Alors pourquoi abandonner ce principe essentiel de la formation initiale ?

Les raisons sont parfaitement étrangères aux besoins professionnels des enseignants débutants.

Ces milliers de collègues nommés directement sur poste à plein temps pendant leur année de « stage » permettront au ministère d'économiser 15400 postes (supprimés du budget de l'éducation nationale en 2010) !

D'un côté, avec son « bouclier fiscal », le gouverne- ment a fait un chèque de remboursement de plus de 360 000 € aux 834 contribuables les plus



riches du pays.

De l'autre, il programme la destruction de l'appren- tissage du métier d'enseignant, alors qu'il s'agit d'un métier particulièrement complexe, pour faire des économies budgétaires.

Ces choix politiques relèvent de l'indécence, surtout

SUD éducation appelle les enseignants dans les éco- les, dans les IUFM, les formateurs, les étudiants à se mobiliser pour :

- l'abrogation des décrets du 28 juillet 2009 sur la masterisation des concours
- le maintien d'une formation initiale professionnelle et rémunérée à l'IUFM
- le prolongement de la formation à deux années ré- munérées (pour une PE3)

NON AUX AIDES PERSONNALISÉES

POUR UNE AUTRE UTILISATION DES 60 HEURES

Pendant l'année scolaire 2008- 2009 suite à l'appel au gel des heures d'aide personnalisée ,en novembre 2008 de l'intersyndicale : SUD , SNUIPP, FO, CGT , il y a eu plus de 2600 geleurs (30 % de la profession !) sur le département.

Les collègues ont transformé ces heures en ateliers, en heures de concertation pour concevoir des projets pédagogiques, etc.

Cette action a permis de mesurer à quel point les collègues estimaient :

-que le dispositif des aides personnalisées était inadapté au traitement des difficultés scolaires

-que cette mission relève des maître(sse)s spécialisé(e)s et qu'il n'est pas question de cautionner la suppression de 3000 postes au niveau national (121 postes supprimés sur le 93 !)

-qu'il y a un besoin notable de temps de concertation dans les équipes .

Cependant , l'action de gel n'a pas suffi seule à faire reculer le ministère sur la casse des RASED.

En effet ,SUD éducation estime que seul un mouvement de grève durable pourra faire reculer le gouvernement sur sa politique de paupérisation croissante du service public d'éducation.

SUD éducation revendique l'abrogation des décrets Darcos et le retour aux 26 heures d'enseignement pour tous les élèves. Nous proposons aussi d'aller vers la déconnexion entre le temps de travail des enseignants et le temps d'enseignement des élèves (avec plus de maîtres que de classes).

Dans l'immédiat et afin de ne pas rester dans l'incantation, nous pensons que pour l'année scolaire 2009/2010 , il faut s'orienter vers d'autres actions comme des propositions de projets alternatifs qui s'articuleraient sur 4 axes :

-temps de concertation ,

-réunions parents /enseignants,

-projets pédagogiques alternatifs,

-temps de formation pour les enseignants.

Du temps de concertation

Il faut que le temps de vie de l'équipe soit institutionnel dans la mesure où les contenus et la façon de faire la classe divergent d'une école à l'autre, notamment sur les questions des rythmes et des programmes .Il y a donc un besoin de concertation pour maintenir la cohérence dans les équipes et pour rétablir du lien horizontal (contraire au lien vertical que veut imposer le gouvernement, notamment au travers du projet des EPEP) en réaffirmant les pré-

rogatives du conseil des maîtres . C'est le rôle de SUD de pousser au temps de concertation dans l'école et hors de l'école.

Des réunions pour maintenir le lien et organiser des actions avec les parents

Prendre appui sur les parents d'élèves pour la mise en place de projets alternatifs ,en ouvrant, par exemple , les écoles un samedi par période pour « des samedis matin des parents » et maintenir le lien avec les parents avec des ateliers où seraient présentés ce qu'ont fait les enfants dans la période .

Des projets pédagogiques alternatifs, notamment en prenant tous les élèves (projets culturels, arts plastiques, etc.) en s'appuyant sur l'article 34 du code de l'éducation concernant le droit à l'expérimentation (1)

Dans le cadre de la mise en parallèle des nouveaux programmes et de la perte de 2 heures de cours : il s'agit de détourner les heures perdues du samedi matin au profit de l'ensemble de la classe pour pratiquer les disciplines artistiques.

Ces projets permettraient de mettre en avant l'impossibilité de mettre en œuvre les nouveaux programmes , de lier le temps de l'aide personnalisée au rythme scolaire et de contrer le glissement progressif des disciplines artistiques vers les loisirs avec la mise en place de l'accompagnement éducatif (ex : passage de l'art plastique à l'art visuel, introduction de l'histoire de l'art comme matière transdisciplinaire).

Enfin, faire des projets alternatifs ,c'est les rendre visibles par rapport à l'institution et reprendre en main notre pratique pédagogique, au-delà des « nouvelles obligations de services » qui nous ont été imposées sans concertation.

Du temps de formation entre collègues (éventuellement entre plusieurs équipes) , cité par les décrets 2008-463 et 2008-775 sur les nouvelles obligations de services .

SUD éducation Créteil revendique le droit d'utiliser les 60 heures pour répondre aux besoins des élèves, en fonction des observations, discussions et décisions des conseils des maîtres. A titre d'exemple: sur Saint- Ouen ,un groupe de collègues a transformé les animations pédagogiques en groupe de recherches pédagogiques. Ils ont remis un rapport à l'IEN, qui a été validé institutionnellement .

L'article 34 de la LOI Fillon 2005, permet aux IEN de valider les projets des écoles.

SUD éducation Créteil relaiera et publiera sur son site les projets des équipes .

Nous appellerons à des AG de ville pour défendre collectivement les projets des collègues dès le mois d'octobre . (...extrait de l' article 34 , page 6)

NON AUX AIDES PERSONNALISÉES

Pour une autre utilisation des 60 heures

*Du temps
de
concertation*

*Des projets péda-
gogiques alter-
natifs*

*Des réunions
avec
les parents
d'élèves*

*Du temps
de
formation*



SUD éducation Créteil revendique le droit d'utiliser les 60 heures pour répondre aux besoins des élèves, en fonction des observations, discussions et décisions des conseils des maîtres.

L'article 34 de la LOI Fillon 2005, permet aux IEN de valider les projets des écoles.

SUD éducation Créteil relaiera et publiera sur son site les projets des équipes . Nous appellerons à des AG de ville pour défendre collectivement les projets des collègues dès le mois d'octobre .

Sanctions financières annulées pour plusieurs désobéisseurs !

Avec le vaste mouvement de désobéissance pédagogique, Luc Chatel a désormais 2 épines dans le pied :

-le conseil de discipline imposé à Erwan Redon (Instituteur « désobéisseur » des Bouches du Rhône, voir N° de juin 2009 de SUD éducation 93) a été reporté sine die.

L'attaque de l'inspecteur d'académie n'a pas « tenu la route » face à la défense syndicale qui a souligné l'incohérence du dossier de l'accusation.

-les tribunaux administratifs de Montpellier et de Marseille ont « cassé » les décisions de retraits de salaire prises à l'encontre de plusieurs enseignants désobéisseurs. Les 2 juridictions ordonnent même au ministère de l'éducation nationale de leur verser 1000 € !

Nous espérons que ces décisions feront jurisprudence et annuleront toutes les sanctions financières.

Sévère déconvenue pour le nouveau ministre qui avait déclaré, dès son entrée rue de Grenelle, qu'il n'était pas question de « mettre fin aux sanctions » !

Mais le plus gênant pour Luc Chatel, c'est sans aucun doute le vaste mouvement de soutien populaire aux enseignants « désobéisseurs » qui s'est déclenché ces derniers mois. La solidarité active a largement dépassé les cercles militants habituels.

Des milliers de parents d'élèves soutiennent les résistants pédagogiques, qu'ils considèrent comme des maîtres et des maîtresses particulièrement soucieux de l'avenir éducatif de leurs enfants.

Des milliers de collègues ont manifesté à Marseille, à Toulouse et ailleurs pour s'opposer aux sanctions de l'administration contre Alain Refalo, Erwan Redon et

les autres.

Des pédagogues reconnus comme Philippe Meirieu ou des universitaires comme le professeur Hubert Montagner ont publiquement affiché leur défense de ces enseignants.

Des résistants de la seconde guerre mondiale comme Stéphane Hessel, Raymond Aubrac et Walter Bassan ont exprimé leur soutien à Alain Refalo !

La désobéissance pédagogique est une résistance à la politique à la fois nocive et autoritaire du gouvernement en matière d'éducation. Des régressions (rebaptisées « réformes ») majeures sont imposées aux enseignants, au mépris de leur savoir-faire professionnel et de l'intérêt des élèves. Sur des dossiers aussi sensibles que les difficultés scolaires, le fichage des enfants, la formation professionnelle des enseignants, le ministère détruit tout au pas de charge, sans jamais prendre la peine de consulter les salariés.

Face à cette surdité manifeste, des milliers de professeurs ont choisi de désobéir aux injonctions ministérielles, pour sauver l'éducation de leurs élèves.

SUD éducation soutient les enseignants désobéisseurs, notamment en participant à la solidarité financière envers les collègues sanctionnés.

SUD éducation exige l'arrêt de toutes les poursuites disciplinaires et de toutes les sanctions (financières et autres) contre les désobéisseurs.

SUD éducation appelle tous les collègues à participer à la soirée de solidarité avec les enseignants désobéisseurs du vendredi 18 septembre.

Le ministère a voulu réduire au silence des enseignants qui résistent au moyen de sanctions financières et de conseil de discipline.

Mais la résistance et surtout le soutien populaire s'étendent !

DES MILLIERS DE PARENTS D'ÉLÈVES, DES PÉDAGOGUES DE RENOM, DES UNIVERSITAIRES, DES RÉSISTANTS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE ONT PUBLIQUEMENT PRIS LA DÉFENSE DES ENSEIGNANTS "DÉSObÉISSEURS".

Après l'annulation du conseil de discipline d'Erwan Redon, et malgré la sanction infligée à Alain Refalo, la résistance est plus légitime que jamais !

CES COLLÈGUES ONT BESOIN DE SOUTIEN !
Grande soirée de soutien aux désobéisseurs
Vendredi 18 septembre 19H
Maison des syndicats de Créteil
11:13 rue des archives
Métro : Créteil Préfecture

Réforme des lycées, un volet d'une politique éducative contre le service public d'Éducation.

Le gouvernement doit dévoiler cette année la « nouvelle » réforme du lycée prévue pour 2010. Il dispose pour cela, depuis juin, du rapport demandé par Nicolas Sarkozy à R. Descoings, président de l'Institut des Sciences politiques de Paris, et de celui de M. Appar pour les députés UMP de la commission parlementaire qui doublait le travail précédent !

Si le premier alterne entre des constats et des suggestions relativement justes et des propositions plus dangereuses, le second reprend la vieille rengaine libérale d'une école inefficace et pas assez rentable. (1) Dans les deux cas, il n'est à aucun moment question de revenir sur les 25 000 postes supprimés depuis 2007 ni sur les 55 000 programmés d'ici 2012!

Comment imaginer une réforme positive du lycée alors qu'on étrangle L'École publique ?

Pour SUD, il faut se préparer à reprendre la lutte dans les trois lycées avec les élèves, les parents et les autres secteurs de l'Éducation

En effet cette réforme du lycée fait partie d'une politique plus globale contre le service public d'Éducation et ses personnels.

Dans le primaire, avec des programmes réactionnaires, la suppression des RASED, le fichier « base élève »...

Dans l'enseignement professionnel, c'est la généralisation du BAC pro en trois ans après une pseudo expérimentation d'un an qui rime avec remise en cause de la qualité de la formation et suppression de milliers de postes.

Dans le supérieur, après plusieurs mois de mobilisation historique et massive des personnels et des étudiants, le gouvernement n'a rien lâché de décisif sur les statuts dans le supérieur et sur la formation des enseignants. Dénaturation de l'année de stage, possibilité de recruter des précaires dotés d'un master « carrière de l'enseignement », remise en cause prévisible des concours et du statut de fonctionnaire

France Télécom et la Poste où les fonctionnaires sont désormais minoritaires sont là pour nous le prouver. Dans ces conditions les grandes fédérations de l'Éducation en refusant d'organiser au printemps dernier la convergence des personnels du 1^{er} et du 2nd degrés avec le supérieur portent une énorme responsabilité dans ce nouveau recul.

Sur l'ensemble de ces fronts, SUD restera disponible pour reprendre la lutte aux côtés de ceux qui le veulent. **Car, derrière ces réformes sectorielles, il y a une politique cohérente** qui vise au-delà de leur objectif prioritaire de suppression de 80 000 postes, à introduire dans l'Éducation, les critères de l'économie pure et à détruire les garanties statutaires tout en diffusant une idéologie réactionnaire.

A SUD Éducation nous sommes au moins convaincus que :

Pour gagner contre ce gouvernement, nous devons travailler à développer un mouvement d'ensemble des salariés de l'Éducation, des parents et des lycéens à partir de la résistance et des luttes dans le primaire, le secondaire et le supérieur.

Nous ne gagnerons pas une lutte dans l'Éducation, sans répondre aux attentes des familles et des élèves des milieux populaires sur l'école. (2).

Au-delà, c'est avec les salariés des autres secteurs publics et privés que nous pourrions imposer d'autres choix... c'est le sens de notre travail interprofessionnel avec les autres syndicats SUD /SOLIDAIRES...

(1) Un numéro spécial sur les rapports sera en ligne dès la rentrée.

(2) Un autre numéro sur les revendications pour les 3 lycées paraîtra en Novembre/Décembre.

(3) Sur le site de la fédération www.sudeducation.org les textes « Lycée » du congrès 2009 et une présentation exhaustive des rapports Descoings et Appar.

(...suite p 3)

(1) Chapitre IV - Dispositions relatives aux écoles et aux établissements d'enseignement scolaire

Article 34

I - Au début du livre IV du code de l'éducation, il est inséré un titre préliminaire ainsi rédigé : "Titre préliminaire - Dispositions communes

Art. L. 401-1 - Dans chaque école et établissement d'enseignement scolaire public, un projet d'école ou d'établissement est élaboré avec les représentants de la communauté éducative. Le projet est adopté, pour une durée comprise entre trois et cinq ans, par le conseil d'école ou le conseil d'administration, sur proposition de l'équipe pédagogique de l'école ou du conseil pédagogique de l'établissement pour ce qui concerne sa partie pédagogique.

Le projet d'école ou d'établissement définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux et précise les activités scolaires et périscolaires qui y concourent. Il précise les voies et moyens qui sont mis en œuvre pour assurer la réussite de tous les élèves et pour associer les parents à cette fin. Il détermine également les modalités d'évaluation des résultats atteints.

Sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, le projet d'école ou d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations, pour une durée maximum de cinq ans, portant sur l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, les échanges ou le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire. Ces expérimentations font l'objet d'une évaluation annuelle.

Le Haut Conseil de l'éducation établit chaque année un bilan des expérimentations menées en application du présent article.

2009– 2010

- Adhésion
 ré adhésion

NOM : Prénom :

..... Age :

Adresse personnelle :

Code Postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Voulez-vous être inscrit(e) :

•sur la liste de discussion « vie interne », liste de débats et d'informations entre adhérents : OUI NON

Situation professionnelle

Corps : Fonction :

Discipline :

Type de poste (BD, ZIL, TZR, ...) :

Temps complet Temps partiel Quotité : % Retraité(e)

Disponibilité Congé Type :

Établissement d'exercice

Type (école, collège, LP, lycée...) et nom :

Adresse :

Code Postal : Ville : Tél. :

Acceptez-vous que vos coordonnées personnelles soient transmises à d'autres syndiqué(e)s de votre secteur : OUI NON

J'autorise Sud Éducation Créteil à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers Informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78 Informatique et Liberté.

Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à Sud Éducation Créteil.

Date : Signature :

Montant de la cotisation annuelle :€ payés en 1 fois 2 fois 3 fois

J'ajoute 5 % de ma cotisation pour contribuer à la caisse de solidarité de Sud éducation Créteil : OUI somme de :€ NON

Pour des raisons de trésorerie, si vous choisissez de payer en plusieurs fois, envoyer tous vos chèques dès maintenant. Votre dernier chèque doit être encaissable au plus tard en juin.

Chèque(s) à joindre avec date(s) d'encaissement au dos à l'ordre de :

Sud Éducation Créteil, 11/13 rue des Archives 94010 CRÉTEIL cedex Tel : 01.43.77.33.59

Salaire mensuel	Cotisation annuelle
- de 600 €	6 €
+ de 600 €	15 €
+ de 750 €	27 €
+ de 900 €	45 €
+ de 1000 €	54 €
+ de 1100 €	64 €
+ de 1200 €	75 €
+ de 1300 €	88,5€
+ de 1400 €	102 €
+ de 1500 €	117 €
+ de 1600 €	135 €
+ de 1700 €	153 €
+ de 1800 €	174 €
+ de 1900 €	192 €
+ de 2000 €	216 €
+ de 2100 €	230 €
+ de 2200 €	251 €
+ de 2300 €	272 €
+ de 2400 €	293 €
+ de 2500 €	315 €
+ de 2600 €	340 €
+ de 2700 €	364 €
+ de 2800 €	390 €
+ de 2900 €	416 €
+ de 3000 €	443 €
+ de 3100 €	472 €
+ de 3200 €	500 €
+ de 3300 €	530 €
+ de 3400 €	561 €
+ de 3500 €	593 €
+ de 3600 €	calcul
Au delà ajouter 30 € par tranche de 150 €	

Solidaires Unitaires Démocratiques

Pourquoi se syndiquer à SUD éducation ?

*Parce qu'il est urgent d'entrer en résistance face à ce gouvernement qui n'a qu'un but : détruire les droits et les garanties collectives des travailleurs (Sécu, Retraites par répartition, droit de grève, Code du Travail).

*Parce que SUD éducation groupe dans un même syndicat tous les salariéEs du premier (écoles) et du second degré (collèges, lycées), tous les personnels ouvriers, administratifs, enseignants et d'éducation.

*Parce que dans le cadre de l'Union Syndicale Solidaires, les travailleurs de l'éducation sont en lien avec les cheminots, les postiers, les personnels hospitaliers et les salariés du secteur privé. Nous faisons partie d'une même classe sociale, nous sommes Unis et Solidaires.

*Parce que SUD éducation lutte à la fois pour les revendications immédiates des collègues (salaires, conditions de travail, protection sociale, etc.) mais aussi pour une rupture avec le système capitaliste qui impose l'inégalité dans la répartition des richesses (produites par les salariéEs).

Sud Éducation siège à la CAPD 94.

Élue titulaire : Emmanuelle EDMOND;

Élu suppléant : Philippe BARRE

Pour tout question relevant de la capd vous pouvez les joindre en envoyant un mail à

capd94@sudeducréteil.org

Sinon appelez à la permanence tous les jours du lundi au jeudi inclus.

Dispensé de timbrage

Créteil
SUD
Éducation

11-13 rue des Archives
94010 CRÉTEIL CEDEX

Déposé le : / /2009

CRÉTEIL

P

PRESSE

DISTRIBUEE

LA POSTE

Supplément n°2 au JA N°79 de mars 2009

Prix : 1,5 € / Abonnement : 15 €

Sommaire

1 Edito

2 Masterisation des concours: Eté meurtrier pour la formation initiale à l'IUFM!

3 Non aux aides personnalisées, pour une autre utilisations des 60 heures.

4 Non aux aides personnalisées (affiche)

5 Sanctions financières annulées pour plusieurs désobéisseurs

6 Réforme du lycée, un volet d'une politique éducative contre le service public

7 Bulletin d'adhésion

8 Contacter SUD éducation, sommaire

9 Interpro : tract contre la privatisation de la poste , pour l'avenir du service postal

10 Interpro : Consultation nationale sur la privatisation de



SUD Éducation Académie de Créteil

Maison des syndicats de Créteil

11-13 rue des Archives 94010 Créteil cedex

Tel : 01.43.77.33.59 e-mail : contact@sudeducréteil.org <http://www.sudeducréteil.org>

Syndicat affilié à l'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

Directeur de la publication : Philippe BARRE Commission Paritaire N° 1210S07631